



Revista Archai
ISSN: 1984-249X
archaijournal@unb.br
Universidade de Brasília
Brasil

Helmer, Etienne
D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions
comme principe d'unité politique dans la République de Platon
Revista Archai, n° 16, 2016, -, pp. 13-42
Universidade de Brasília
Brasil

DOI: https://doi.org/10.14195/1984#249X_16_1

Disponible sur: <https://www.redalyc.org/articulo.oa?id=586162796002>

- Comment citer
- Numéro complet
- Plus d'informations sur l'article
- Page web du journal dans redalyc.org

UNEM
redalyc.org

Système d'Information Scientifique Redalyc
Réseau des Revues Scientifiques d'Amérique Latine et les Caraïbes, l'Espagne
et le Portugal
Sans but lucratif académique du projet, développé dans le cadre de l'initiative
d'accès ouvert

D'UNE RÉCIPROCITÉ À L'AUTRE: LA SPÉCIALISATION DES MÉTIERES ET DES FONCTIONS COMME PRINCIPE D'UNITÉ POLITIQUE DANS LA *RÉPUBLIQUE* DE PLATON

FROM ONE SORT OF RECIPROCITY TO
ANOTHER: THE SPECIALIZATION OF THE
TASKS AND FUNCTIONS AS A PRINCIPLE OF
POLITICAL UNITY IN PLATO'S *REPUBLIC*¹

HELMER, E. (2016). D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon. *Archai*, n. 16, jan. – apr., p. 13-42
DOI: http://dx.doi.org/10.14195/1984-249X_16_1

archai 

n. 16, jan.-apr. 2016

RÉSUMÉ: Aristote et Platon voient dans les échanges économiques l'un des premiers liens à l'origine de la vie sociale. Pourtant, selon Aristote, la spécialisation individuelle des métiers et des fonctions que Socrate propose dans la *République* pour édifier la cité sur la base de ces échanges économiques, la segmenterait au lieu de l'unifier. L'objet de cet article est de montrer, au contraire, que cette cité doit en partie son unité à ce principe. Loin de la diviser, il double en effet la réciprocité "négative" des échanges économiques fondateurs, ancrée sur l'intérêt propre, d'une réciprocité politique positive bénéfique pour l'unité de la cité.

Mots clés: commerce, échanges, Platon, *République*, spécialisation des fonctions

ABSTRACT: Both Aristotle and Plato consider the economic exchange as one of the most basic social link. According to Aristotle though, the individual specialization of the tasks and functions Socrates advocates in the *Republic* in order to integrate these economic exchange into a political order, leads to the division of the city instead of unifying it. This article argues, on the contrary, that the city of the *Republic* owes its unity to the specialization of the tasks and functions. Far from being divisive, this principle adds a positive political reciprocity to the ambivalent and negative reciprocity Plato sees at work at the level of the economic exchange.

Keywords: exchange, Plato, *Republic*, specialization of functions, trade

INTRODUCTION

Pour Aristote comme pour Platon, le besoin est à l'origine des échanges économiques, et oblige les hommes à instaurer une forme élémentaire de rapport social, une manière élémentaire d'être ensemble². Mais quelle valeur accorder à ce lien dès lors qu'on le mesure à l'aune d'une véritable unité politique, fondée sur la notion de communauté? Les échanges économiques sont-ils assez stables et durables pour faire une véritable cité, ou tout au moins pour servir de modèle aux rapports politiques à l'œuvre dans la cité? Si Aristote et Platon reconnaissent tous deux l'insuffisance politique du lien économique, ils ne l'analysent cependant pas de la même façon: l'élève se sépare du maître sur la façon d'intégrer politiquement le lien économique, et plus généralement sur la juste modalité des échanges dans l'ordre politique. Dans un passage du livre II des *Politiques*, Aristote critique en effet la *République* de Platon et pointe, entre autres³, les défauts du principe socratique de la spécialisation des tâches ou de la fonction propre, selon lequel chaque membre de la cité ne pourrait bien effectuer qu'une seule tâche, et que Socrate applique aux différents métiers de la sphère économique avant de l'appliquer aux trois fonctions principales composant la cité – économique, militaire et politique. Aristote, lui, recommande que dans les régimes fondés sur l'égalité naturelle des citoyens, l'alternance des gouvernants et des gouvernés soit la règle, au nom de l'égalité réciproque (τὸ ἴσον τὸ ἀντιπεπονθὸς, 1261a31) qui seule assure le salut des cités. Voici notamment ce qu'il écrit à propos de l'organisation de la *Kallipolis* socratique:

Dans une cité unique [Aristote parle de la cité en paroles de la *République*], il y a nécessairement deux cités,

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

contraires (ὑπεναντίας) l'une à l'autre. Car les gardiens, [Socrate] en fait (ποιεῖ) des surveillants, et les agriculteurs, les artisans et les autres, il en fait des citoyens. (*Pol.* II. 5.1264a24-26)

En d'autres termes, si les gouvernants gouvernent et que les autres citoyens travaillent, l'élaboration d'un monde commun semble hors de portée, faute de réciprocité. Dès lors, comment éviter à la fois un manque de cohésion dans la cité et, c'est aussi le sens de l'adjectif ὑπεναντίας, le conflit qui semble devoir en résulter tôt ou tard⁴? Comment ne pas voir, semble dire Aristote, que, étendu à toute la cité, le principe de la spécialisation individuelle conçu initialement pour les nécessités économiques fait finalement jouer les échanges contre la communauté civique, la divisent au lieu de l'unifier?

Cette critique d'Aristote a donné lieu à de nombreux débats entre, d'un côté, ceux qui jugent qu'elle passe à côté de ce que Socrate entend par unité et comment il compte la réaliser⁵ et, de l'autre, ceux qui estiment qu'une telle critique de la critique ne rend pas justice au détail et à la subtilité des commentaires d'Aristote, et qui s'attachent à les restituer avec précision⁶. Dans les deux cas on néglige, c'est ma thèse, la force intégratrice du principe socratique de la spécialisation des tâches et des fonctions: il assure l'unité de cette cité plutôt que sa division en ce qu'il double la réciprocité négative des échanges économiques, fondée sur l'intérêt propre et porteuse de conflit potentiel, d'une réciprocité politique positive au sens où elle œuvre au bénéfice de l'unité de la cité.

Pour le montrer, je reviendrai sur les grandes étapes de la naissance de la cité au livre II de la *République*. Je montrerai d'abord que, pour Socrate, l'hypothèse anthropologique de l'impossible autarcie individuelle condamne les hommes aux échanges (369b-e). Je montrerai ensuite que Socrate fait des transactions monétaires directes sur la place du marché la forme élémentaire, et par là fondamentale, des échanges qui font naître la cité (370e-371e). Je me pencherai, enfin, sur deux aspects complémentaires de la spécialisation individuelle dans sa fonction intégratrice, en soulignant comment Socrate passe d'un type de réciprocité à l'autre. D'une part, en effet, la spécialisation des métiers confère à la cité naissante un premier niveau de communauté, fragile et de type économique, fondée sur un système d'échange mutuel des produits des métiers particuliers (369e-370c). D'autre part, la spécialisation des fonctions consolide cette communauté, au niveau politique cette fois, en s'appliquant non plus aux individus mais aux groupes fonctionnels qui composent la cité – je ferai référence pour cela à un passage peu discuté du livre V (463a-b⁷).

**L'IMPOSSIBLE AUTARCIE INDIVIDUELLE:
LA NÉCESSITÉ DES ÉCHANGES ET L'AMBIVALENCE
DE LA RÉCIPROCITÉ**

Les échanges à l'origine de la cité

Que la cité soit tout entière placée sous le signe des échanges et de leur ambivalence, c'est ce qui apparaît dans les deux moments formant la première étape du récit de sa naissance. Dans la première, Socrate et Adimante placent les échanges au principe ou à l'ori-

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

gine (ἀρχήν) de la cité naissante, et en font la réponse à l'impossible autosuffisance individuelle.

Socrate – Eh bien, dis-je, une cité je crois, vient à être pour autant que chacun de nous se trouve non pas autosuffisant mais porteur de beaucoup de besoins (ἐπειδὴ τυγχάνει ἡμῶν ἕκαστος οὐκ αὐτάρκης, ἀλλὰ πολλῶν ὦν ἐνδεής). Quelle autre origine (ἀρχήν) crois-tu qu'il y ait à la fondation d'une cité(πόλιν οἰκίζειν)?

Adimante – Aucune, dit-il.

Socrate – Ainsi donc, un homme en prend un second (παραλαμβάνων ἄλλος ἄλλον) pour le besoin d'une chose, et un troisième pour le besoin d'une autre, et comme ils ont beaucoup de besoins (πολλῶν δεόμενοι), ils rassemblent beaucoup d'hommes (πολλοὺς) en un seul lieu d'habitation, pour vivre en commun (κοινωνοὺς) et se porter assistance (βοηθοὺς); et à ce rassemblement (τῇ συνοικίᾳ) nous avons donné le nom de cité, n'est-ce pas?

Adimante – Oui, exactement.

R. II, 369b-c

L'idée que l'individu ne peut se suffire à lui-même et que telle est l'origine de la société est une thèse à la fois classique et controversée. Classique en ce que de nombreux philosophes grecs la partagent. Aristote par exemple estime que l'animal humain forme des familles, des villages puis des cités pour pallier les différents aspects – économiques d'abord, éthiques ensuite – de son impossible autosuffisance individuelle (εἰ γὰρ μὴ αὐτάρκης ἕκαστος χωρισθείς, *Pol.* I. 2,

1253a26). De même lorsque Protagoras, dans le dialogue éponyme de Platon, raconte comment l'homme passe de la nature à la culture et devient politique, il prend pour point de départ l'état de manque ou de nudité qui caractérise l'animal humain, et montre que ce sont les divers arts qui, des techniques productives à la politique, comblent les lacunes de la nature (*Prt.* 320c-323c). Mais la thèse de l'impossible autosuffisance individuelle et de ses implications sociales ou politiques est aussi une idée controversée: non qu'elle soit niée, mais certains estiment qu'elle n'est peut-être pas aussilimitative qu'on le croit d'ordinaire et qu'elle ne débouche pas nécessairement sur la création de la société. Ainsi le sophiste Hippias d'Élis, dans le portrait qu'en fait le Socrate de Platon, aurait prétendu avoir fabriqué lui-même ses vêtements et ses bijoux (*Hp. Mi.* 368b-c). De même les Cyniques font du mode de vie simple ou frugal (*euteleia*) le moyen d'une autosuffisance individuelle ou du moins d'une forte limitation de la participation à la société et à ses institutions économiques⁸.

Cependant, dans ce passage de la *République*, Socrate ne se contente pas de reprendre un *topos*, il l'infléchit dans deux directions. D'une part, son portrait de l'homme a ceci de particulier qu'il souligne qu'il a *beaucoup* de besoins. Cette précision quantitative encore vague – beaucoup dans leur diversité ou beaucoup en quantité ? – est l'élément central de tout le récit de la naissance de la cité et de son passage d'un état sain à un état malade (372e), état malade dans lequel cette multiplicité est à la fois prise au sens de grande diversité des besoins et de grande quantité pour chaque besoin (ἐκάστα τούτων παντοδαπά, 373a; σκευῶν τε παντοδαπῶν,

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

373b). La conséquence en est la multiplication des échanges économiques et les risques éthiques et politiques qu'ils entraînent, notamment autour du désir de richesse. Mais la question reste ouverte de savoir si Socrate énonce là une thèse anthropologique définitive, ou s'il s'agit d'un constat enraciné dans l'expérience athénienne et de ses coutumes propres, comme le laisse entendre la formule de Glaucon – "comme c'est l'usage" (ἄπερ νομίζεται, 372d) – à laquelle Socrate acquiesce au moment de décrire la cité malade (372e). Dans ce second cas, il serait alors possible de travailler à réduire ces besoins de manière à réduire les échanges, Socrate étant le meilleur exemple d'une vie pauvre (*Ap.* 31c), satisfaite à peu de frais, donc avec une faible participation et une faible incitation aux échanges économiques.

D'autre part, la façon dont les hommes s'assemblent et inaugurent les échanges est marquée par une forte ambivalence, qui sera confirmée dans les étapes suivantes de la formation de la cité. Cette ambivalence porte sur la nature du "commun" (κοινωνούς, 369c) qui s'ébauche ici. La sphère des échanges ayant pour origine le mouvement selon lequel "*chacun prend quelqu'un d'autre*" (παραλαμβάνων ἄλλος ἄλλον, 369c), ces premiers échanges sont communs et réciproques mais s'enracinent en même temps dans une insuffisance individuelle que chacun cherche à combler pour lui-même. Ce "commun" n'est donc pas un bien collectif détaché des préoccupations subjectives et auquel chacun contribuerait au-delà de son individualité déficiente. Il n'est pas encore ce "commun" vraiment politique que la *République* et les *Lois* proposent de construire: il est cette même insuffisance que tous ont en partage, ce que marque bien l'emploi

du pluriel (κοινωνούς, 369c). Le secours (βοηθούς, 369c) que chacun procure à l'autre n'est pour l'heure que l'envers du secours dont il a lui-même besoin. La logique des échanges s'en trouve profondément marquée, puisqu'elle donne naissance à un monde commun tout en le menaçant, sous la forme d'une réciprocité "négative" au sens où ses effets sont, en partie, porteurs d'un conflit potentiel. C'est ce que confirme le moment suivant, qui précise quel est le principe de ces échanges.

Le principe des échanges

L'entretien entre Socrate et Adimante se poursuit ainsi:

Socrate – On donne donc à un autre, si l'on "donne" quelque chose, ou l'on reçoit, parce que l'on pense que c'est mieux pour soi-même? (μεταδίδωσι δὴ ἄλλος ἄλλῳ, εἴ τι μεταδίδωσιν, ἢ μεταλαμβάνει, οἰόμενος αὐτῷ ἄμεινον εἶναι;)

Adimante – Absolument.
R. II, 369c

Ce passage appelle trois remarques concernant la façon dont se déroulent les échanges. Tout d'abord, les deux mouvements unilatéraux qu'il décrit sont fondés sur un même principe anthropologique et "moral" au sens large du terme: on donne (μεταδίδωσι) ou l'on prend (μεταλαμβάνει) parce que l'on pense que c'est meilleur pour soi. C'est sans doute pour cette raison que Socrate précise "si l'on 'donne' quelque chose": si c'est l'intérêt pour soi-même – l'intérêt subjectif,

archai 

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

ce que chacun estime être le meilleur pour lui-même (οἰόμενος αὐτῷ ἄμεινον εἶναι) – qui anime ce “don”, il ne s’agit plus vraiment d’un don mais d’une manière indirecte de prendre quelque chose pour soi. Dans le mouvement même par lequel “chacun donne quelque chose”, il prend aussi pour lui: le geste de cohésion porte en lui ce qui le fragilise¹⁰.

Ensuite, la tension ou le conflit potentiel dont cette réciprocité ambivalente est porteuse tient à cette difficulté que le Socrate de Platon place souvent au cœur de ses réflexions éthiques: comment être bon juge de ce qui est “le meilleur pour soi”? Cette difficulté renvoie à une autre, fondamentale, celle de se connaître soi-même, d’identifier ce que nous sommes vraiment, comme Alcibiade en fait l’expérience (*Alc.* 129a-130c), et qui a des implications sur la façon de penser ou de définir le “commun”. S’identifier à ses appétits et au corps qu’ils dirigent – tendance la plus courante parce que la partie appétitive occupe la plus grande place en l’âme et qu’elle est insatiable (*R.* IV.442a) – conduit à y voir au pis un terme vide, au mieux un obstacle à ses intérêts propres. S’identifier à la partie pensante de son âme c’est comprendre au contraire, comme Socrate l’explique à Adimante à propos des gardiens (*R.* IV.419a-421c), qu’il n’y a pas de conflit entre l’intérêt propre et l’intérêt commun dès l’instant que l’individu et la cité vivent sous la règle du vrai et du juste.

Enfin, le mécanisme décrit ici par Socrate a valeur de principe général, il est le “moteur naturel” des échanges. Platon le perçoit à l’œuvre par exemple dans le choix des conjoints tel qu’il a lieu dans les cités empiriques, le mariage étant une pratique de l’échange: chacun recherche un mari ou une femme de caractère

semblable (*Plt.* 310b-e) ou en vue de la richesse (*Lg.* VI, 773a-e), donc toujours au nom d'une idée particulière et particularisante de ce qui "est meilleur pour soi". Ce principe, qui unit et oppose à la fois, vaut pour tous les échanges économiques que Socrate introduit peu après, notamment les transactions commerciales, forme concrète sous laquelle les effets ambivalents de la réciprocité négative se diffusent dans la cité et hors d'elle.

LES TRANSACTIONS COMMERCIALES: DIFFUSER LA RÉCIPROCITÉ NÉGATIVE

Dans la continuité des éléments qui ont fait naître la cité – l'homme et ses nombreux besoins, la spécialisation individuelle des tâches (sur laquelle nous allons revenir) avec les échanges qu'elle implique –, Socrate évoque la naissance du "commerce". L'importance que Platon lui accorde – il lui consacre l'équivalent d'une page (370e-371e) – signale qu'il ne se contente pas là d'ajouter d'une fonction économique anodine pour compléter le panorama de la cité¹¹. Il s'agit au contraire d'une fonction centrale, puisque c'est d'abord au niveau de ces échanges que se jouent la justice et l'injustice dans la *polis* (ἐν αὐτῶν τούτων χρεῖα τινὶ τῇ πρὸς ἀλλήλους, 372a). C'est ce que les *Lois* confirmeront indirectement en proposant une législation très rigoureuse pour limiter et réguler cette activité¹².

Avant d'en venir aux deux formes sous lesquelles cette activité est présentée dans la *République*, il faut préciser que les guillemets sont de rigueur pour parler ici de "commerce", dans la mesure où le grec ne dispose pas d'un terme général désignant ce que nous entendons par là, à savoir des transactions d'achat et de vente,

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

principalement monétaires, et destinées à dégager un bénéfice. Il emploie plutôt une multiplicité de mots, notamment selon la voie de commerce adoptée (par terre ou par mer), et selon que le négoce se fait en gros ou au détail. À quoi il faut ajouter, d'une part, que le sens de ces termes n'est pas totalement fixe d'ailleurs¹³, ce dont Platon, avec le terme *emporos*, fournit un bon exemple (voir plus bas), et, d'autre part, que ni la recherche d'un bénéfice ni la dimension monétaire ne sont nécessairement présentes dans ces transactions.

Exportations et importations

Socrate distingue deux formes de commerce que l'on pourrait nommer, l'une, "commerce extérieur", l'autre, "commerce intérieur". La première concerne les exportations et les importations, la seconde le marché dans la cité.

Exportations et importations naissent sous l'effet combiné, d'une part, des principes évoqués plus haut, qui font naître la cité, et, d'autre part, d'une nécessité de caractère géographique. Commençons par cette dernière. Selon Socrate, aucun territoire ne saurait totalement pourvoir aux besoins de ses membres, si bien pourvu soit-il (370e)¹⁴. Il sera donc nécessaire de faire venir de l'extérieur cette part du nécessaire qui manque. Cette "nécessité" géographique n'est toutefois pas totale: comme la nécessité du *Timée* qui se laisse partiellement persuader par la raison (*Ti.* 48a), elle est fonction de l'ampleur et de la diversité des besoins, elles-mêmes modulables jusqu'à un certain point. Le volume des relations commerciales avec l'extérieur dépend donc de la capacité des hommes à se montrer modérés. Si les nécessités géographiques rendent im-

possible l'autarcie au sens de parfaite autosuffisance, la cité peut toutefois s'en rapprocher plus ou moins.

Socrate applique ensuite aux exportateurs étrangers le principe selon lequel chacun n'échange que s'il y trouve un intérêt: ils ne céderont donc leurs produits à la cité qui les importe qu'à la condition de pouvoir eux-mêmes en rapporter ce dont ils ont besoin (αὐτοῖς χρεῖα, 371a), l'obligeant elle-même à dédier une part de sa production à ses partenaires étrangers (370e-371a). Bien que ces échanges naissent dans la continuité des origines de la cité, une étape symbolique décisive est cependant franchie: la cité est par nature liée à d'autres dans le cadre d'échanges d'abord économiques, eux-mêmes marqués de la même réciprocité négative. De l'ampleur des besoins des uns et des autres et de la façon de les assouvir dépendront donc en partie les relations, pacifiques ou hostiles, entre les cités.

On a pu reprocher à Platon ou Socrate une absence complète d'explication sur la façon dont la production est équilibrée dans chaque cité en fonction de ses propres besoins et de ceux des autres cités pour que ces mouvements d'exportations et d'importations puissent fonctionner¹⁵. Or ce silence n'est pas une insuffisance de leur part. Il tient au plutôt aux trois raisons suivantes. D'une part, leur objet n'est pas ici d'étudier un mécanisme économique et d'en dégager la loi, mais de montrer que l'échange est le mouvement fondamental de la vie politique au sens général de la vie de la cité, en elle et hors d'elle. Les termes traduits par importations et exportations (τῶν τε εἰσαζόντων καὶ ἐξαζόντων, 371a) sont éloquents de ce point de vue, puisqu'ils signifient respectivement "faire entrer" dans la cité et "faire sortir" d'elle. D'autre part, le modèle abstrait décrit pas Socrate-

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

laisse entendre que chaque cité a de multiples partenaires commerciaux (ἐκείνοις, 371a), ce qui garantit probablement à chaque produit un débouché adapté aux besoins des exportateurs avec lesquels la cité traite. Enfin, Socrate évoque juste après les marchands (ἐμποροί, 371a), qui ont la charge des exportations et des importations, et dont on peut supposer qu'ils ont l'expérience de ces échanges, qu'ils savent ce dont chaque cité environnante a besoin et ce quelle produit.

La cité en paroles de Platon est donc par nature une cité marchande, et elle le sera plus ou moins selon l'ampleur des besoins de ses membres. Ce n'est certes que la suite logique des principes qui la fondent, mais ce type de négoce a la particularité d'ouvrir la cité aux autres cités en plaçant leurs rapports sous le signe de la même réciprocité ambivalente et négative à l'œuvre dans la cité elle-même, avec comme enjeux la guerre et la paix. Socrate en tiendra compte par la suite lorsqu'il distinguera les mesures à infliger aux cités ennemies, selon qu'elles sont grecques ou non (V.469e-471c), et plus largement dans sa réflexion sur les moyens de concilier les nécessités de l'économie avec les exigences d'une politique intérieure et extérieure vraiment juste¹⁶.

Le marché

Après les échanges avec l'extérieur, Socrate se penche sur la façon dont on échange à l'intérieur de la cité : comment fonctionne la "communauté" (κοινωνία, 371b) des hommes qui y sont rassemblés? Le fil rouge du "commun", absent de l'étape du "commerce extérieur", réapparaît ici, parce que l'idée de communauté a, du moins à ses yeux, plus de sens dans une cité

qu'entre des cités. C'est l'achat et la vente (πωλοῦντες καὶ ὠνούμενοι, 371b) qui lient entre eux les membres de cette cité naissante. Aux yeux de Socrate, la sociabilité de l'homme tient ainsi d'abord au fait que c'est un animal économique, et c'est à partir de cet aspect de son être – et en partie contre lui – que la politique juste de la *Kallipolis* sera élaborée.

Pour que ces relations d'achat et de vente soient possibles, trois institutions sont requises: le marché, la monnaie et les commerçants installés sur la place du marché (ἀγορὰ δὴ ἡμῖν καὶ νόμισμα σύμβολον τῆς ἀλλαγῆς ἔνεκα γενήσεται ἐκ τούτου, 371b; καπήλων, 371d). Ce passage soulève plusieurs questions. Tout d'abord, Socrate veut-il dire que ces institutions succèdent à une forme naturelle d'échange, qui aurait été décrite par Socrate au moment où il exposait la spécialisation des tâches (369e-370a)? La cité passerait-elle du troc et du "communisme" au "marché" au sens abstrait du terme, réalisant par là un "saut qualitatif"¹⁷? Ce n'est sans doute pas le cas. Dans le passage 369e-370a, Socrate n'a pas dépeint le fonctionnement *effectif* des échanges dans la cité, ni une forme de "communisme" réalisé: il a proposé deux modèles abstraits du mode de satisfaction des "nombreux besoins" dont chaque homme est porteur. En évoquant maintenant le marché, l'argent et les commerçants, il ne fait qu'explicitier les instruments et institutions économiques indispensables à l'accomplissement des échanges selon le principe de la spécialisation des tâches, qui implique achat et vente. On pourrait certes objecter qu'il est étrange que, contrairement à Aristote dans les *Politiques*¹⁸, Socrate ne fasse aucune allusion au troc alors que c'est un mode d'échange possible, et qui se passe de l'institution monétaire. La réponse à

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

cette objection met en jeu l'interprétation de tout ce passage. Socrate ne fait pas ici une histoire de la cité et des échanges économiques, il examine les grandes fonctions qui font naître la *polis*, pour comprendre ce qu'est la justice dans les cités actuelles, notamment Athènes, et savoir comment la favoriser. Or l'argent est à cette époque une institution économique incontournable¹⁹, et Platon sonde à de nombreuses reprises ses enjeux éthiques et politiques²⁰: c'est le cas ici.

Ensuite, en parlant de "marché", il est très peu probable que Socrate fasse référence à une version primitive du principe central de l'économie moderne, selon lequel les prix sont régulés en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Indépendamment des arguments des historiens sur le probable anachronisme consistant à plaquer une réalité moderne sur le monde ancien²¹, le marché est ici plus un lieu qu'une institution ou qu'un principe abstrait. C'est l'espace physique de convergence des artisans et de leurs produits (κομίσας [...] ἥκη, 371c) et le lieu de leur échange: sans lui, les transactions entre les membres de la cité seraient impossibles, ou très difficiles. L'importance de cet espace sera confirmée dans les *Lois* (VIII, 849d-e; XI, 915d-e) où la législation qui l'encadre obéit à des impératifs éthiques et politiques de vérité et de justice.

Quant à la monnaie, que veut dire Socrate en la qualifiant de "*symbolon* de l'échange" (σύμβολον τῆς ἀλλαγῆς, 371b)? Deux choses au moins. D'une part, comme les tessons (*symboloi*) qui servaient de signe de reconnaissance entre deux personnes ou deux familles ne vivant pas sur le même territoire et liés par des contrats de diverses sortes, la monnaie est un "symbole" au sens où elle unit dans l'échange des membres

de la *polis* jusque-là extérieurs les uns aux autres, avec cette différence d'échelle que la monnaie lie chacun avec tous les autres, et pas seulement deux individus ou deux familles. D'autre part, et par conséquent, la monnaie en aussi un "symbole" au sens où, selon une traduction possible de ce terme²², elle est le gage, la garantie qui, loin de limiter l'échange au seul présent, lui ouvre aussi l'avenir: en l'absence d'une marchandise à échanger contre celle qu'on achète au marché, la monnaie garantit qu'il sera possible de donner la même monnaie pour en obtenir plus tard soi-même une marchandise. La monnaie inscrit donc les échanges dans le temps, elle pérennise jusqu'à un certain point l'imparfaite communauté née de l'insuffisance individuelle.

C'est ce que confirme, enfin, la fonction des commerçants: ils achètent contre de l'argent des marchandises à ceux qui ont besoin de vendre, puis les vendent à ceux qui ont besoin d'acheter. L'expression "sur la place du marché" (περὶ τὴν ἀγορὰν, 371d) peut signifier que les commerçants changent de place sur l'agora, passant des vendeurs aux acheteurs pour que chacun obtienne ce qu'il souhaite. Ils assurent donc la circulation des biens et la distribution du nécessaire au niveau le plus particulier. Leur fonction d'intermédiaire ne consiste pas par elle-même à s'enrichir – ce n'est qu'une dérive possible, que Socrate n'analyse pas ici – mais à assurer les échanges. Le commerce intérieur est, pourrait-on dire, une fonction transactionnelle pure qui remplit le rôle anthropologique fondamental – parce que nécessaire – d'assurer les échanges premiers et indispensables entre les membres de la cité. On comprend ainsi pourquoi, dans les *Lois*, c'est la perversion du "commerce" qui est critiquée plus que le "commerce" lui-même, et

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

pourquoi l'Athénien se livre même à un véritable éloge de cette activité quand elle est exercée par des personnes moralement irréprochables (XI, 918d-919a). Dans la *République* comme dans les *Lois*, la conclusion est donc claire: sans commerçants et sans commerce, pas de cité.

Dans un tel contexte, comment dépasser l'instabilité que la réciprocité négative introduit dans la forme la plus répandue des échanges ayant cours dans la cité ? Comment éviter qu'elle soit davantage source de conflit que d'union? C'est ce que le principe de la spécialisation des métiers et des fonctions permet de comprendre.

LA SPÉCIALISATION DES MÉTIERS ET DES FONCTIONS: D'UNE RÉCIPROCITÉ À L'AUTRE

Contexte et enjeu

L'étude du contexte dans lequel Socrate formule le principe de la spécialisation des tâches ou de la fonction propre permet d'en comprendre le sens et la portée. En l'assimilant souvent, à tort, à la division du travail telle que la présente Adam Smith dans les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776, I, chap. 1-3)²³, on oublie que la proposition de Socrate apparaît dans le cadre d'un récit faisant des échanges le mouvement constitutif et la dynamique permanente de la cité à tous les niveaux, et qu'il en est la condition première. Avant de justifier ce principe de la fonction propre par ses racines anthropologiques – "chacun d'entre nous ne naît pas tout à fait semblable à chaque autre mais, parce que sa nature est différente, est fait pour l'exécution d'un travail différent" (370a-b) – et par

son efficacité pour répondre aux nombreux besoins humains (370b-c), Socrate élabore en effet un contexte favorable à son adoption.

L'alternative que Socrate soumet à Adimanteen 369e à propos de l'organisation économique – faut-il que “chacun individuellement mette son travail en commun avec tous” (ἐνα ἕκαστον τούτων δεῖ τὸ αὐτοῦ ἔργον ἅπασιν κοινὸν κατατιθέναι), ou que chacun “fasse lui-même par lui-même les choses qui sont siennes” (αὐτὸν δι’ αὐτὸν τὰ αὐτοῦ πράττειν; 370a)? – peut paraître rhétorique. Il va de soi en effet que le principe adopté sera celui du travail spécialisé et de l'échange des produits car Socrate a souligné juste avant qu'aucun homme ne pouvait se suffire à lui-même, chacun ayant par nature *beaucoup* de besoins. Néanmoins, ce passage (369e-370c) apporte trois éléments importants qui font qu'il n'est pas redondant avec ce qui précède.

Est tout d'abord évoquée une nouvelle fois l'idée de mettre en “commun”. Que faut-il entendre par là? Rapporté au principe de l'échange sur lequel Socrate a fondé la cité – chacun ne donne et ne prend que dans son propre intérêt – on pourrait y lire une remarque ironique. Mais le terme “commun” est plutôt à comprendre ici dans la continuité de l'étape antérieure de la formation de la cité, où les individus s'agrégeaient “en commun” sans former encore une véritable communauté (369c). Le lien économique forme ainsi le premier niveau du “commun”, même s'il est encore fragile: il faudra le relais de la politique pour le consolider.

S'il est évident, ensuite, que ce sont les produits du travail qui sont physiquement échangés, ce ne sont tou-

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

tefois pas eux qui sont mis en commun, comme certaines traductions le laissent entendre²⁴, mais le travail ou la fonction de chacun (τὸ αὐτοῦ ἔργον, 369e). Ce point est important car Socrate assure ainsi la continuité du principe de l'échange entre le domaine économique et le domaine politique qui sera étudié plus bas (R. V, 463a-b): dans les deux cas, ce sont avant tout des fonctions qui sont échangées et qui permettent de parler de mise en commun et de réciprocité.

Enfin, la réponse d'Adimante pour justifier le choix de la mise en commun des travaux ou fonctions – c'est "plus facile" (ῥᾶον, 370a) – apporte un argument pragmatique non négligeable pour faire des échanges le principe fondamental de la cité: parce que les besoins qui la font naître sont vitaux et nombreux, et parce qu'il s'agit plus généralement de satisfaire ce que chacun estime être le meilleur pour soi-même, la façon de les satisfaire doit être efficace et simple.

Le principe de la fonction propre ou de la spécialisation individuelle est donc avant tout destiné à garantir l'efficacité des échanges qui fondent la cité. Plutôt qu'un principe de séparation tel que l'interprète Aristote, c'est un principe d'union et de communauté, présenté ici au niveau économique et dans un contexte où les besoins sont limités. C'est toutefois un principe paradoxal puisque tout en agrégeant les individus, il contribue aussi à les tenir à distance les uns des autres en entérinant l'idée subjective que chacun se fait de ce qui est le mieux pour soi-même (οἰόμενος αὐτῷ ἄμεινον εἶναι, 369c). Il faut attendre son application plus strictement politique pour qu'il fonctionne pleinement comme un facteur de communauté. C'est ce qui se produit dans un passage du livre V, où il est

appliqué non plus seulement à des individus mais aux grands groupes fonctionnels composant la cité

De l'économie à la politique

Dans la continuité de ce qui vient d'être dit des tâches économiques, Socrate et Glaucon s'accordent à reconnaître que la fonction de gardien, prise pour l'instant en un sens général, nécessite elle aussi un spécialiste, avec cet argument supplémentaire qu'étant une tâche particulièrement importante (μέγιστον, 374d), elle requiert d'autant plus d'être effectuée séparément de toutes les autres (374a-e). Le principe de la fonction propre est ainsi étendu à la politique, ce qui garantit, contre la pratique démocratique, que le pouvoir dans la *Kallipolis* sera confié à des experts, en l'occurrence des philosophes. Mais comment concevoir alors les rapports entre les agents de la sphère économique et les agents de la sphère politique? Comment éviter le risque pointé par Aristote, à savoir que la cité de Socrate ne soit pas une mais deux? Socrate répond à cette question dans un passage du livre V (463a-b):

Socrate – En plus de “citoyens”, de quel autre nom le peuple appelle, dans les autres cités, les dirigeants?

Glaucon – Dans la plupart, “maîtres” (δεσπότας) [...].

Socrate – Mais qu'en est-il du peuple dans notre cité? En plus d'être des “citoyens”, que déclare-t-il que sont les dirigeants?

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

Glaucon – Ils sont à la fois “sauveurs et secourables” (σωτηῆρας τε καὶ ἐπικούρους).

Socrate – Et eux, quel nom donnent-ils au peuple?

Glaucon – Celui de “donneurs de salaire” et de “nourrisseurs” (μισθοδότας τε καὶ τροφέας).

Socrate – Et les dirigeants dans les autres cités, quel nom donnent-ils au peuple?

Glaucon – Celui d’ “esclaves” (δούλους), dit-il.
R. V. 463a-b

Cet extrait appelle deux remarques au moins. Tout d’abord, son enjeu est celui de l’unité de la cité, comme le confirme le contexte dans lequel il est inscrit. Il suit en effet le passage sur la mise en commun des femmes et des enfants chez les gardiens (V, 457c-461e), puis celui consacré à l’unité et à la communauté affective et morale qu’est la cité (V, 462a-e) : celle-ci se “rapproche beaucoup d’un homme unique” (ἐγγύτατα ἐνὸς ἀνθρώπου, 462c) dont toutes les parties sont d’accord sur la différence du tien et du mien, et dont la sensibilité est uniforme dans toutes les parties à propos des mêmes objets. Juste après, Socrate reprend le schéma des groupes qui composent la cité, en partant cette fois non de sa tripartition mais de la relation politique bipartite entre les “dirigeants” et le “peuple”. Dans la plupart des cités (ἐν μὲν ταῖς πολλαῖς, 463a) cette relation est nommée, pensée et pratiquée sur le modèle de la relation entre maître et esclaves (δεσπότας, 463a; δούλους,

463b). Dans la cité en paroles, elle est nommée, pensée et pratiquée sur le modèle d'un échange de services ou de prestations entre, d'un côté, sauveurs ou secoueurs (σωτήρας τε καὶ ἐπικούρους, 463b), et, de l'autre, donneurs de salaire ou nourrisseurs (μισθοδότας τε καὶ τροφέας, 463b). Tandis que la relation despotique est unilatérale, la relation caractéristique de la cité en paroles est bilatérale ou réciproque et représente une forme d'échange de services.

On notera ensuite et surtout que cet échange a lieu cette fois non plus entre individus, comme c'était le cas à propos des tâches purement économiques, mais entre groupes, selon un schéma qui amplifie et transforme légèrement les effets du principe organisationnel de la cité naissante. Il renforce en effet la communauté de la cité en ajoutant à la réciprocité négative observée au niveau économique entre les individus qui échangent, une réciprocité positive, du moins dans ses effets, observable au niveau de l'ensemble commun auquel appartiennent les différents groupes mentionnés, à savoir la cité. Avec ce passage, Socrate parachève la réponse qu'il avait faite à Thrasymaque au livre I concernant la nature de la tâche politique. Thrasymaque employait la métaphore du berger engraisant ses moutons en vue "du bien de ses maîtres et du sien propre" (I, 343b) pour penser la politique sur le modèle de la tyrannie, dont le chef "réduit les autres citoyens en esclavage" (ἀνδραποδισάμενος δουλώσεται, 344b). À quoi Socrate avait répondu qu'il fallait distinguer, d'un côté, la fonction de tout art, qui est par nature d'accomplir une tâche en vue de l'avantage de son objet, chose ou personne, et, de l'autre, le fait de recevoir une rémunération en l'échange de l'exercice de cet art (346b-e). Dans le passage du livre V qui nous intéresse

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

ici, en soulignant que le nom des deux groupes principaux de la cité désigne, dans chaque cas, une fonction remplie aussi pour l'autre groupe et pas seulement pour eux-mêmes, Socrate montre que la politique véritable ne saurait être confondue avec la tyrannie: elle est au contraire une fonction exercée dans un système plus vaste de prestations et contre-prestations où l'économie et la politique sont intégrées dans un seul et même ensemble, sans toutefois se confondre. À la prestation économique assurée par les agents économiques de la cité répond une contre-prestation de type politique assurée par les gardiens. La résultante de l'ensemble de ce circuit est elle aussi politique, en un sens plus haut encore, puisqu'il s'agit de la réalisation de la communauté de la cité sous l'effet d'une réciprocité positive. Cette réciprocité n'implique cependant pas de symétrie: la politique demeure, ici comme dans les *Lois* et plus explicitement encore dans le *Politique*, la science suprême, celle qui "ne doit pas faire pas elle-même mais commander celles qui ont cette capacité, puisqu'elle discerne, quant à l'opportunité et à l'inopportunité, le départ et l'impulsion des affaires les plus importantes dans les cités, tandis que les autres doivent exécuter ce qu'elle a édicté" (*Plt.* 305d). Cette suprématie fonctionnelle de la politique donne lieu, dans les *Lois*, à ce qui ressemble à une politique économique sous la forme d'une économie politisée, aussi bien pour ce qui relève de la production que du commerce²⁵.

CONCLUSION: DE LA *RÉPUBLIQUE* AUX *LOIS*

Loin de diviser la cité, le principe de la spécialisation des tâches et des fonctions favorise son unité en doublant la réciprocité négative des premiers échanges entre individus, d'une réciprocité plus positive, et

aux effets proprement politiques, entre groupes de la cité. Reste cependant une difficulté de taille: cette réciprocité positive à l'œuvre entre les trois groupes de la cité s'applique-t-elle aussi, une fois mise en œuvre, aux rapports des agents de la sphère économique entre eux? Rien, semble-t-il, ne l'indique dans la *République*. Or si ce groupe fonctionnel n'est régi, au niveau des rapports individuels, que par la réciprocité négative, comment peut-il, en tant que groupe politique, participer à la réciprocité positive assurée par le principe de la spécialisation des fonctions? Comment supposer que les mêmes individus puissent passer d'une réciprocité à l'autre selon le type d'échange – économique ou politique – auquel ils se livrent? C'est sans doute la conscience de cette difficulté qui a conduit Platon, dans les *Lois*, à modifier moins ses principes politiques que leur mise en place effective, notamment en tâchant de gommer la césure que la *République* présente entre tâches économiques et tâches politiques. Sans renoncer au principe de la spécialisation individuelle sur les plans économiques et politiques (*Lg.* VIII, 846d), Platon fait toutefois du citoyen exploitant, qui ne travaille pas directement la terre mais est responsable de l'exploitation de son lot, une figure de synthèse qui articule ensemble les deux ordres²⁶. Il rabat ainsi l'une sur l'autre les deux formes de réciprocité.

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

NOTAS

1 Cet article a été rédigé dans le cadre d'un projet de recherche financé par une bourse d'été ("summer stipend") de la National Endowment for the Humanities, juin-juillet 2015.

2 *EN* V. 5, 1133b6-8; *R.* II. 369b-c.

3 Aristote critique aussi l'unité excessive que Platon veut donner à sa cité (*Pol.* II. 2, 1261a10-31). Sur cette critique, voir Phillips Simpson (1998, p. 74-75); et Mayhew (1997).

4 Cette critique d'Aristote est reprise par exemple par Evers (1980, p. 50).

5 Bornemann (1923, p. 70-158, 234-257); Mulgan (1977, p. 29 et 39). Cités par Mayhew, (1997, p. 1-2, et note 3 p. 8).

6 Mayhew (1997).

7 Annas (1981, p. 297), fait référence à ce passage sans le commenter, et Rosen (2005), n'y fait pas du tout référence.

8 Voir Helmer (2014, p. 3-33).

9 Dans leurs traductions respectives, Pachet (1993), et Leroux (2002), rendent le premier "μεταδίδωσι" par "échanger", mais le *LSJ* ne mentionne pas ce sens. Bloom (1968, p. 46), donne une traduction plus fidèle: "Now, does one man give a share to another, if he does give a share, or take a share, in the belief that it's better for himself?"

10 Des études ont montré les limites des pensées qui n'attribuent qu'un seul type d'effet – des biens ou des maux – à chacune des deux formes de réciprocité, et qui n'attribuent la cohésion sociale qu'à une seule d'entre elles également: Lacourse (1987, p.291-305). Platon, on le voit, permet d'aller plus loin: dans son principe, la réciprocité des échanges est à la fois négative et positive.

11 Annas (1981, p.76) et Rosen (2005, p.74), se contentent de pointer l'apparition du commerce, sans plus d'explications.

12 *Lg.* VIII.845e-850a, et X. 915d-921d.

13 Karvonis (2007, p. 35-50).

14 Même idée en *Lg.* IV. 704c-d.

15 Weinstein (2009, p. 453).

16 Sur ces questions, voir Helmer (2010, p. 143-155).

17 Cette question résume la thèse de Weinstein (2009, p. 440).

18 κατὰ τὴν ἀλλαγὴν, *Pol.* 1257a25. La traduction la plus admise de ce terme est “troc” mais ce n’est qu’une interprétation possible parmi d’autres, car il signifie plus largement “échange”, parfois aussi “achat” et “vente”.

19 Flament (2007).

20 Voir par exemple l’analyse du type psychologique et politique oligarchique dans la *R.* VIII, 553a-555b; et *Lg.* V, 741e-742c.

21 Sur le débat entre primitivistes et modernistes, voir Tran (2007, p. 13-28). Sur la notion de marché dans l’Antiquité, voir Descat (2006).

22 Voir *LSJ s.v. A.3.*

23 Par exemple Lovinfosse (1965, p. 484-505); Foley (1974, p. 221-2); McNulty (1975, p. 372-389). Pour une critique détaillée de cette assimilation, voir Greco (2009, p. 52-72); et Helmer (2010, p. 42-449).

24 Par exemple P. Pachet, *ad. loc.*: “Faut-il alors que chacun d’eux destine le produit de son travail à être commun à tous [...]?”

25 Sur la production agricole dans les *Lois* et sa signification politique, voir la note suivante. Sur le commerce, voir Helmer, à paraître, “Le commerce de la vérité: économie et commerce dans les *Lois* de Platon”.

26 Helmer (2010, p. 263-265).

archai ἀρχαί

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, ‘D’une réciprocité à l’autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d’unité politique dans la *République* de Platon’, p. 13-42

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

BIBLIOGRAPHIE

ALVEY, J. (2011). *A Short History of Ethics and Economics*. Cheltenham, Edward Elgar.

ANNAS, J. (1981). *Introduction to Plato's Republic*. Oxford, Clarendon Press.

BLOOM, A. (1968). Plato. *The Republic*. Trans. with notes and an interpretive essay. New York, Basic Book.

BORNEMANN, E. (1923). Aristoteles' Urteil Über Platons politische Theorie. *Philologus* 79, p. 70-158, 234-257.

DESCAT, R. (2006). Le marché dans l'économie de la Grèce antique. *Revue de synthèse*, n°127, 2, p. 253-272.

EVERS, W. M. (1980). Specialization and the Division of Labor in the Social Thought of Plato and Rousseau. *The Journal of Libertarian Studies*, IV, 1, p. 45-64.

FLAMENT, C. (2007). *Une économie monétarisée: Athènes à l'époque classique (440-338)*. Louvain – Namur, Peeters.

FOLEY, V. (1974). The Division of Labour in Plato and Smith. *History of Political Economy* 6 (2), p. 220-242.

GRECO, A. (2009). On the economy of specialization and division of labour in Plato's *Republic*. *Polis* 26, 1, p. 52-72.

HELMER, É. (2010). *La Part du bronze. Platon et l'économie*. Paris, Vrin.

_(2014). Les Cyniques, une économie de la frugalité. *Revue de philosophie économique* 2, v. 15, p. 3-33.

KARVONIS, P. (2007). Le vocabulaire des installations commerciales en Grèce aux époques classique et hellénistique. In: ANDREAU, J.; CHANKOWSKI, V. (dir.). *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*. Paris, De Boccard, p. 35-50.

LACOURSE, J. (1987). Réciprocité positive et réciprocité négative: de Marcel Mauss à René Girard. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, ns, v. 83, p. 291-305.

LEROUX, G. (2002). Platon. *La République*. Introduction, traduction et notes. Paris, Flammarion.

LOVINFOSSE, J.-M. (1965). La morale de Platon. *L'Antiquité classique*, t. 34, fasc. 2, p. 484-505.

MAYHEW, R. (1997). *Aristotle's Criticism of Plato's Republic*. Lanham, Rowman & Littlefield.

MULGAN, R. G. (1977). *Aristotle's Political Theory: An Introduction For Students of Political Theory*. Oxford, OUP.

McNULTY, P. J. (1975). A Note on the Division of Labour in Plato and Smith. *History of Political Economy* v. 7 (3), p. 372-389.

PHILLIPS SIMPSON, P. L. (1998). *A Philosophical Commentary on the Politics of Aristotle*. Chapel Hill – London, The University of North Carolina Press.

archai 

n. 16, jan.-avr. 2016

E. Helmer, 'D'une réciprocité à l'autre: la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d'unité politique dans la *République* de Platon', p. 13-42

PACHET, P. (1993). *La République. Du Régime politique*. Traduction. Paris, Gallimard.

ROSEN, S. (2005). *Plato's Republic. A Study*. New Haven & London, Yale University Press.

SAUVÉ-MEYER, S. (2002). Les dangers moraux du travail et du commerce dans les *Lois* de Platon. *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, v. 2, n° 16, p. 387-397.

TRAN, N. (2007). Écrire l'histoire des économies antiques. La controverse entre 'primitivisme' et 'modernisme' et son dépassement. IN: BRÛLÉ, P.; OULHEN, J.; PROST, F. (dir.). *Économie et Société en Grèce antique*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 13-28.

WEINSTEIN, J. I. (2009). *The Market in Plato's Republic*. *CPh* v. 104, n°. 4, p. 439-458.

Soumis en Mai et accepté pour publication en Août, 2015.